

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Tribune de Rémi Roux, président de l'Union Régionale des Scop & Scic d'Occitanie – Pyrénées

L'actionnariat salarié : un rempart contre la grande démission ?

Les Scop ont été créées par les travailleurs pour les travailleurs ! Le statut de Coopérateur est toujours en 2022 d'une grande modernité au regard des aspirations des salariés français. En effet, **43% des salariés n'ont jamais été consultés par leur entreprise sur les décisions opérationnelles ou stratégiques***. Un chiffre qui ne peut s'appliquer aux Scop et aux Scic, puisque les grandes décisions stratégiques sont votées en assemblée générale selon le principe « 1 personne = 1 voix », quel que soit le capital détenu.

On me pose souvent la question des différences entre les Scop & Scic, et les entreprises « normales »... Mais ce sont les Scop & les Scic qui sont des entreprises normales !

Vous trouvez cela normal que les bénéfices d'une entreprise reviennent à des actionnaires qui n'y travaillent même pas ? Et qui utilisent les résultats du travail des salariées et salariés pour leur enrichissement personnel ?

On parle actuellement de "grande démission", une maladie venue d'outre Atlantique, qui commence à contaminer aussi notre pays. Un phénomène révélateur du désengagement des salariés, dépourvus de ressorts de motivation. Les salariées et salariés, notamment les plus jeunes, se posent la question du Sens qu'apporte leur travail dans leur vie.

LES SCOP & SCIC : DES ENTREPRISES CRÉATRICES D'EMPLOIS DURABLES

La crise sanitaire nous a conforté dans la nécessité d'une économie plus citoyenne.

Le modèle économique actuel nous montre la limite des délocalisations de production pour réduire les coûts, la fragilité de notre dépendance à des chaînes d'approvisionnement internationales à flux tendus, et notre vulnérabilité sur des produits stratégiques.

Cela montre l'importance de la production locale et la nécessité d'une industrie française forte et compétitive. Ainsi la Scop, qui n'est pas délocalisable et qui est ancrée sur son territoire, porte une vision de l'économie basée sur la production en France, valorisant les emplois locaux.

79 % des salariés aimeraient un jour travailler au sein d'une coopérative, voire en créer une peut-être. Côté dirigeants, ils sont 6 % à vraiment se poser la question de transformer leur entreprise en Scop un jour, et 27 % le voient comme une opportunité future.

LES SCOP & SCIC : DES ENTREPRISES AUX MAINS DES SALARIÉS

La création ou reprise d'entreprises par les salariés, devenus actionnaires, est un gage de pérennité et de performance. En effet, pour les salariés, la promesse d'obtenir un juste retour de leur contribution en percevant une part des bénéfices de leur entreprise est moteur. C'est la conviction sur laquelle s'appuie l'esprit Coopératif qui considère l'entreprise comme un bien commun dans laquelle chaque partie prenante est Copropriétaire.

Les Scop & Scic résistent statistiquement mieux aux crises grâce à un de leurs principes fondamentaux : une part des résultats est mise en réserves chaque année. Ainsi, les Scop peuvent disposer de fonds propres plus importants en cas de problème. Ces réserves impartageables sont un bien collectif.

Les Scop et les Scic mettent en œuvre une démocratie économique et participent à la construction d'un modèle différent, qui montre le chemin d'une économie au service de l'intérêt général, social et environnemental.

LES SCOP & SCIC : DES ENTREPRISES ENGAGÉES DANS LA TRANSITION SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE

En France, 51 % des salariés estiment que leur entreprise prend en considération d'abord ses résultats financiers avant l'humain et l'environnement. Seuls 43 % des salariés sont satisfaits de l'engagement de leur entreprise en faveur de l'environnement.

La nécessaire transition écologique devra forcément s'accompagner d'une transformation sociale. Ce sont près de 30 % des Scop et SCIC qui œuvrent dans des ressourceries, le recyclage, le commerce et les produits bio ou écologiques, la construction et rénovation de bâtiments écologiques, la mobilité durable et les énergies renouvelables. Créatives et investies dans leur territoire, au cœur de l'économie, les Scop et les Scic s'inscrivent sur le long terme en associant accomplissement individuel et performance collective.

Les entreprises coopératives n'étant pas détenues par des financiers dont le but à court terme reste le profit, elles peuvent prendre des décisions de long terme, pour l'avenir de leurs travailleurs, de leur environnement, et pour la pérennité de leur outil de travail.

Nous avons une occasion unique de faire un virage vers une économie plus humaniste, plus écologique et plus démocratique : développons ensemble l'entrepreneuriat coopératif !

2e Baromètre de l'entreprise de demain par la Confédération générale des Scop et des Scic avec OpinionWay
<https://documents.scop.coop/share/s/qUXQ2qGRQOqW1XYoKR7mmw>

CONTACTS PRESSE

Service de presse

FLORENCE MILLET

06 62 01 77 61 - florence@millet-rp.fr

URSCOP Occitanie Pyrénées

SOPHIE HEMARDINQUER

06 32 83 37 90 - shemardinquer@scop.coop

À PROPOS DE L'URSCOP OCCITANIE PYRÉNÉES

www.scopoccitanie.coop

L'Union Régionale des Scop Occitanie pôle Pyrénées est une structure d'accompagnement à la création, reprise et transmission d'entreprises en coopératives.

Pour le développement des entreprises coopératives, l'URSCOP propose un service complet aux adhérents et aux porteurs de projet : accueil et suivi personnalisé, accompagnement juridique, solutions de financements adaptées à la création comme à leur développement, formations... Chaque année, ce sont plus de 50 projets de créations qui sont accompagnés.

Être adhérent, c'est intégrer un réseau coopératif dynamique. L'URSCOP fédère les Scop (Sociétés Coopératives et Participatives) et les Scic (Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif) de l'ex-région Midi-Pyrénées, présentes dans tous les secteurs d'activité. La structure est soutenue par la Région Occitanie, le FSE, Toulouse Métropole et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

